

### 1. Investie et engagée depuis plus de 60 ans

La mission première de la Caisse Desjardins du personnel municipal Québec est d'enrichir individuellement et collectivement ses membres. Créée par et pour les employés du milieu municipal et paramunicipal de Québec, cette coopérative financière, avant-gardiste, innovante et engagée, appartient à ses membres depuis plus de 60 ans. Grâce à l'appartenance de ceux-ci et au développement fulgurant que la caisse a connu à travers les années, elle continue d'initier, de soutenir et de participer activement à la vitalité de son milieu.

Le présent guide vise à informer de la nature des contributions et engagements de la caisse en milieu de travail auprès des groupes qu'elle dessert. L'objectif étant de guider ses membres à travers les différents leviers dont elle dispose pour la participation, l'activation, le soutien et l'initiation de divers projets, causes, activités qui s'avèrent important pour ses membres.

### 2. Une caisse alignée sur ses priorités

L'engagement de la caisse dans le milieu est basé, depuis toujours, sur les besoins de ses groupes qui sont exprimés par leurs propres voix ou par celles de ses représentants administrateurs élus au conseil d'administration. Ces derniers veillent d'ailleurs à ce que les grandes orientations demeurent fidèles à des membres et des entités patronales, syndicales et sociales.

#### LES OBJECTIFS DU PRÉSENT GUIDE

- Rappeler aux membres, ainsi qu'à tout le milieu municipal et paramunicipal de Québec, les valeurs d'engagement, de proximité, de complicité et de solidarité qu'animent la caisse en milieu de travail;
- Solliciter et générer des idées et concepts novateurs pour créer de la valeur ajoutée dans les milieux de travail en mettant en lumière les priorités d'engagement et d'investissement de la caisse;
- Amener à un niveau supérieur l'implication, l'engagement et l'activation de la caisse au sein des projets porteurs des groupes desservis.

### 3. La ristourne collective

Depuis sa création, la Caisse du personnel municipal Québec a participé au succès de nombreux projets au rayonnement et aux objectifs variés. Le point commun de toutes ces réussites : l'implication et l'engagement collectif au bénéfice des employés municipaux et paramunicipaux, des retraités du milieu ainsi que leur famille.

La caisse dispose de différents leviers afin d'accompagner ses membres dans leurs projets ; une analyse pointue en est faite avec le (s) demandeur(s) issus des milieux de travail. Chaque demande est unique et mérite une attention particulière de la part de nos équipes.

L'engagement de la Caisse du personnel municipal Québec dans son milieu, s'exprime à travers la ristourne collective ou maintenant appelée Fonds d'aide au développement du milieu, qui est alimenté à même ses excédents lors d'un vote des membres en assemblée générale annuelle.

Un bilan de la distinction coopérative, soit le portrait des projets concrétisés, est présenté annuellement aux membres de la coopérative lors de l'assemblée générale annuelle.

#### 4. Concrétisation des idées

Tous les membres sont invités à faire parvenir à l'équipe de la caisse les projets destinés à faire la différence dans son milieu, dans le cadre de son service, auprès d'un collègue, de nouveaux employés ou des retraités du milieu.

Voici, en un clin d'œil, les priorités établies et alignées avec les grandes orientations de tout le milieu municipal et paramunicipal :

Nos priorités
Développement durable et environnemental
Éducation financière et développement de relation avec le milieu
Mise en valeur de la distinction coopérative
Solidarité, mobilisation dans le milieu

#### 5. Admissibilité des projets

En ce qui concerne l'admissibilité des projets, la caisse s'engage à analyser, avec intérêt et attention, chaque projet reçu dans le but de confirmer que celui-ci cadre dans une perspective de rayonnement et de portée collective dans le milieu de travail. Dans le cas d'un dépôt d'une demande provenant d'un non-membre, celle-ci sera tout de même considérée puisque la caisse croit en l'importance de l'apport de toute la communauté à la vitalité du milieu.

Voici quelques critères d'admissibilité :

LA CAISSE AU TRAVAIL : INVESTIE ET ENGAGÉE	
<b>Critères d'admissibilité généraux du demandeur</b>	<p>Être ou représenter un :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Comité ou regroupement, unité administrative ou département, syndicat ou association, club social, organisme lié aux entités municipales et paramunicipales;</li><li>• Employé de la Ville de Québec/RTC et des autres composantes entités municipales et paramunicipales;</li><li>• Retraités du milieu.</li></ul>
<b>Critères spécifiques de sélection du projet ou d'analyse</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Démontrer comment le projet contribuera au mieux-être collectif des membres;</li><li>• Le projet doit démontrer concrètement l'impact que celui-ci aura auprès de ses collègues et dans son milieu de travail;</li><li>• Le projet doit mettre en lumière la place accordée à la Caisse du personnel municipal comme partenaire de la réussite et concrétisation du projet (visibilité, impact, etc.);</li><li>• Toutes causes, projets et implications, initiatives des employés municipaux et paramunicipaux sont considérés.</li></ul>

## 6. Procédure de dépôt des projets

La caisse analysera les demandes de projets qui seront complètes selon le type de demande formulée. Dans le cas où une demande était incomplète et afin que tous les projets soient pris en compte par notre équipe de façon juste, la caisse se réserve le droit de communiquer avec le porteur de projet afin d'obtenir toutes les informations manquantes au traitement de la demande. Le tout afin d'assurer un accompagnement sur mesure et adéquat aux besoins de ses membres.

Pour la soumission du projet, le demandeur est invité à soumettre sa demande, comprenant une description détaillée du projet, ainsi que la contribution attendue de la caisse, par courriel à l'adresse suivante : [caisse.economie@ville.quebec.qc.ca](mailto:caisse.economie@ville.quebec.qc.ca). Par la suite, un membre de notre équipe communiquera avec le demandeur afin d'effectuer un suivi.

## ANNEXE DU GUIDE

### Code de déontologie

Toute personne appelée pour et au nom de la caisse à poser un geste dans le cadre de la politique est liée par le Code de déontologie de Desjardins, notamment en ce qui a trait à la confidentialité et à la gestion des conflits d'intérêts.

### Engagement des parties

#### Respect

La caisse et les employés municipaux et paramunicipaux s'engagent dans le plus grand respect de sa mission commune : enrichir personnellement et collectivement ses membres dans leur milieu de travail.

#### Transparence

La caisse et le demandeur s'engagent à faire preuve de la plus grande transparence dans le cadre de l'appui octroyé. Le demandeur s'engage, notamment, à faire part de tout changement qui serait susceptible de modifier le support de la caisse consenti sur la base de la demande initiale.

#### Faire affaire avec la caisse

Le demandeur s'engage à favoriser le développement de ses propres affaires avec la Caisse du personnel municipal Québec. Il s'engage de plus à encourager ses collègues à faire affaire avec leur coopérative en milieu de travail en étant un fier ambassadeur de celle-ci.

#### Engagement et rapport à la caisse

Les personnes ou organisations qui reçoivent des montants doivent démontrer qu'elles s'engagent à utiliser toutes les ressources qui sont mises à leur disposition. Toute aide est conditionnelle à l'engagement et à l'investissement des personnes ou organisation qui s'adressent à la caisse.

#### Visibilité

Le support offert par la caisse au travail, peu importe la nature, doit tenir compte d'un plan permettant de promouvoir l'engagement de la caisse dans son milieu. Les administrateurs de la caisse étant de fiers ambassadeurs de leur milieu, leur participation ou celle de la caisse sera encouragée.

Les partenaires bénéficiant d'une implication financière de la caisse sur plusieurs années doivent être en mesure de présenter un compte rendu annuel, afin de s'assurer que la caisse continue de bénéficier d'un niveau de visibilité adéquat et que tous les termes de l'entente sont respectés. Le demandeur doit aussi s'assurer de pouvoir fournir des photos représentant l'événement, le projet ou les participants, afin d'en rendre compte dans le rapport annuel de la caisse.

#### **Bilan des activités et reddition de comptes**

Dans un objectif de reddition de comptes et d'amélioration continue, le demandeur s'engage à remettre à la Caisse du personnel municipal Québec, un bilan présentant une analyse du projet et de son impact sur les membres et la communauté.

#### **Révision du présent guide**

La caisse prend l'engagement de réviser cette politique au besoin et suivant l'évolution de notre milieu.